INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU CYCLE DOCTORAL
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026–2027

Les candidats retenus (voir la liste officielle sur le portail web de l'UMI : https://www.umi.ac.ma/ced-stsm/) Sont appelés à effectuer leur inscription administrative définitive en Liste principale seront effectues selon les modalités suivantes :

- **Dates** : Du lundi 8 au vendredi 13 novembre 2026 (de 09h00 à 14h00)
- **Lieu** : Faculté des Sciences de Meknès (Guichet n° 5)

NB. Passé le vendredi 13 novembre 2026 à 14h00, aucune inscription de la liste principale ne sera acceptée. Les places restées vacantes seront attribuées aux candidats retenus sur la liste d'attente n°1 puis n°2.

Pièces communes aux régimes à Temps Normal (TN) et à Temps Aménagé (TA)

1. **Reçu de préinscription**, généré par la plateforme (**https://my.umi.ac.ma/)**
2. **Pièce d'identité** : une copie de la carte nationale d'identité (CIN) pour les candidats marocains ou du passeport pour les candidats étrangers.
3. **Les originaux de tous les diplômes obtenus (Baccalauréat, Licence, Master ou équivalent),** accompagnés de deux (2) photocopies de chacun.
4. **Relevés de notes** correspondant au cursus universitaire.
5. **Attestation d'équivalence des diplômes étrangers**, lorsque celle-ci est requise.
6. **La Charte de thèse** (*fichier joint)*, renseignée, signée par toutes les parties prenantes et paraphée sur chaque page.
7. **Fiche descriptive du projet doctoral**, dûment ties concernées et paraphés sur toutes les pages renseignée et signée par le directeur de thèse.
8. **Attestation d'assurance** couvrant le(a) doctorant(e), conformément aux exigences applicables.
9. **Deux (2) photographies d'identité récentes.**
10. **Attestation d'assurance** couvrant le(a) doctorant(e), conformément aux exigences applicables
11. **Un extrait d'acte de naissance.**
12. **Une enveloppe libellée** et affranchie au tarif en vigueur**.**
13. **Déclaration sur l'honneur**, établie conformément, selon le régime d'inscription :
 - ✓ Régime TN *(fichier joint)* : le document comporte une déclaration sur l'honneur légalisée relative à l'exactitude des informations et des documents fournis ainsi qu'à la situation professionnelle de l'étudiant(e).
 - ✓ Régime TA *(fichier joint)* : le document est composeé d'une déclaration sur l'honneur garantissant l'exactitude des informations et pièces fournies, ainsi que d'un engagement daté et signé. Il doit être établi en deux exemplaires originaux (un pour la doctorante ou le doctorant et un pour l'établissement d'inscription).

Pièces complémentaires spécifiques au régime à Temps Aménagé (TA)

En complément des pièces communes énumérées, les candidats inscrits au régime TA doivent fournir les pièces suivantes :

1. **Justificatif de la situation professionnelle**, notamment une attestation de travail pour les salariés et les fonctionnaires, ou tout document équivalent adapté à leur situation.
2. **Justificatif du versement de 20.000 DH (vingt mille dirhams)** sur le compte bancaire de l'établissement d'inscription. Le reçu doit comporter le nom, le prénom et le numéro de la CIN du dépositaire, conformément aux modalités de versement applicables. **Le paiement est à effectuer au niveau de la Trésorerie provinciale de Meknès ou par virement bancaire à :**
 - ✓ **Titulaire :** Faculté des Sciences de Meknès (Ressources Propres)
 - ✓ **Références bancaires :**

Code banque	Code ville	Numéro de compte	Clé RIB
310	480	1010024702063101	70

NB. Lettre de signalement du dépositaire, lorsque le reçu de versement est établi au nom d'un tiers ou d'un organisme. Cette lettre, signée par le dépositaire, doit permettre d'identifier le versement et de préciser son lien avec le(a) doctorant(e) concerné(e).